

LABEL



SITE WEB

PORTEURS

MTE

HISTORIQUE

Création : 2009

1ères Labellisations : 2012

Dernière version : 2023

CIBLES

Organismes public / privé
Collectivités, aménageurs

ECHELLE

✓ Quartier

PHASES DE PROJET

- ✓ Programmation
- ✓ Conception
- ✓ Réalisation
- ✓ Fonctionnement

RAYONNEMENT

- ✓ France
- ✓ Europe
- ✓ Monde

NB OPERATIONS

526 opérations
Ecoquartier

OBJECTIFS

ÉcoQuartier est un **label national** porté par l'Etat qui décline les objectifs de développement durable à l'échelle d'un projet d'aménagement. Il s'adresse à toutes les collectivités et à tous types de porteurs de projets : aménageurs, entreprises privées, collectif citoyen. Il repose sur un **référentiel, mis à jour et complété en 2023 par des indicateurs, et accessible sous forme d'un guide de l'aménagement durable** pour accompagner l'opération depuis les phases amont jusqu'à la vie du quartier.

Le dossier de labellisation comprend une **charte d'engagement** et des objectifs structurés en **4 dimensions et 20 engagements**, qui permettent aux acteurs de s'organiser et à un comité d'experts d'évaluer la qualité du projet d'aménagement. L'écoquartier doit avoir un effet de levier sur son territoire et inciter d'autres collectivités à s'engager à leur tour.

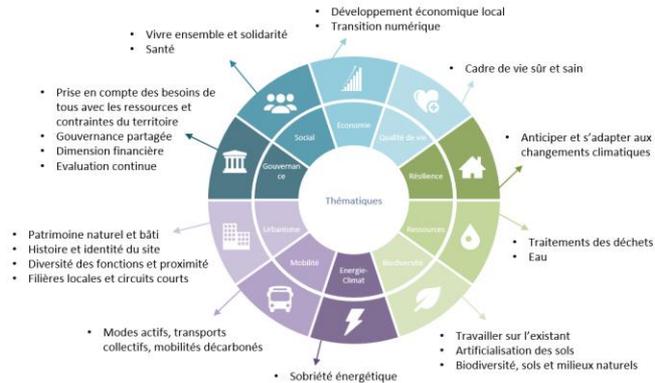
Le Label Ecoquartier concerne les **projets d'aménagement** de toute nature, de toute taille et dans tout type de contexte à l'échelle du quartier (centre-ville, quartier d'habitat social, bourg, village...). A partir de 2023, il s'organise en **3 temps** : un temps d'engagement dans la démarche, avec la signature de la charte EcoQuartier, l'opération obtient alors le statut d'EcoProjet, un temps d'accompagnement de l'EcoProjet, puis un temps de labellisation pour les opérations achevées ("EcoQuartier livré", puis "EcoQuartier vécu" trois ans plus tard). Cette labellisation est prononcée après un examen du dossier par deux experts et un passage devant une commission.



FINALITES



THEMATIQUES



GOVERNANCE ET IMPLICATION DES PARTIES INTERESSEES

Implication des parties intéressées

Une des 4 dimensions du guide d'aménagement durable concerne la démarche et le processus. Il s'agit de formaliser et de mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance partagée. L'objectif est de prendre en compte les pratiques des usagers, les contraintes des gestionnaires, les ressources et les contraintes du territoire dans les choix de conception tout au long du projet. Il s'agit également de mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continue en se basant sur les retours d'expériences des parties prenantes du projet.

PRISE EN MAIN

Inscription démarche et autonomie : Candidature spontanée. L'ensemble des documents (mémos, etc.) pour faciliter la candidature à la labellisation sont précisés sur le [site](#) du Ministère.

Coût : ✓ Accès libre

✓ Aides financières de l'Etat et de ses partenaires

Autonomie : Autonomie forte.

La collectivité compétente signe une charte d'engagement, puis dépose un dossier de labellisation. Un réseau d'experts suit les projets, avec un accompagnement en ingénierie par les services déconcentrés de l'Etat et des possibilités d'échanges d'expériences entre porteurs de projets.

Evaluation :

✓ Auto évaluation

✓ Evaluation par des experts tiers

Niveau de maturité nécessaire : Les paliers permettent une prise en main progressive en fonction de la phase de vie du projet. Le label permet ainsi une amélioration dans les démarches engagées. Les formations gratuites facilitent l'appropriation des outils (méthode QEC, etc.)

APPROCHE

Performancielle

Management

TYPES D'INDICATEURS

✓ Indicateurs proposés

Le référentiel est construit autour de 20 engagements auxquels sont associés un indicateur chacun (cf. [liste](#)). Ces engagements sont ensuite déclinés en 53 notions pour lesquelles le référentiel propose des questions ouvertes afin d'aider à guider la démarche et son évaluation ([guide AD](#)).

RETOURS D'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES

- **526 opérations** sont répertoriées : 432 « EcoProjet » 76 « EcoQuartier livré » et 16 « EcoQuartier vécu »
- **286 000 logements** sont planifiés ou réalisés dans le cadre des projets labellisés dont **36% de logements sociaux**
- **Perspectives** : En 2022, une réflexion a été engagée avec les partenaires pour intégrer les dernières réglementations et orientations dans le référentiel EcoQuartier, ce qui a notamment conduit à la mise à jour du volet résilience. Par ailleurs, la mise en place de 20 indicateurs doit permettre de capitaliser sur les résultats atteints. Le référentiel EcoQuartier et le processus de labellisation ont été mis à jour pour mieux répondre aux attentes et besoins des collectivités et des habitants, faciliter le suivi et l'évaluation des opérations, mieux valoriser les EcoQuartiers et faire bénéficier l'ensemble des acteurs de retours d'expériences afin d'accélérer la transformation des villes et territoires. Le but est de diffuser le plus largement possible l'esprit et les valeurs des EcoQuartiers.

PARIS CLICHY - BATIGNOLLES

Description : Projet de reconversion de friche labellisé étape 4 en 2019. Précédemment dédié aux infrastructures ferroviaires, le site a été transformé en un quartier mixte proposant logements, activités tertiaires et équipements de loisir, et favorisant le développement durable.
Périmètre : Paris (75), Ile de France
[Fiche descriptive](#)



SERRA-DI-SCOPAMENE - ECOVILLAGE

Description: Labellisé étape 2 en 2022, ce projet de rénovation du centre du village vise à préserver les activités agropastorales et les espaces naturels tout en soutenant la vie économique et sociale locale. Il favorise la participation des habitants et les économies d'énergie.
Périmètre : Corse-du-Sud (2A), Corse
[Fiche descriptive](#)



[Carte interactive des opérations](#)

RESSOURCES DISPONIBLES

- Centre de ressources
- Fiches méthodes
- Retours d'expérience
- Formations
- Rencontres
- Club

La démarche est associée à un Club National EcoQuartier qui accompagne l'ensemble des candidats. Ce dispositif d'animation est décliné au niveau régional. Des rencontres autour du thème EcoQuartier sont également prévues.



- 1 [Centre de documentation](#)
- 2 [Guide de l'aménagement durable - Référentiel 2023](#)
- 3 [Livre blanc de l'EcoQuartier](#)

EXEMPLES ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES



EcoQuartier est le label du MTE qui permet de garantir la **pertinence, la cohérence et la qualité** de la démarche entreprise. La mise en place de la démarche AEU2 **en parallèle ou au préalable**, peut être une aide à la construction de projet et faciliter l'obtention de ce label. L'objectif est d'inscrire la démarche EcoQuartier dans le panel des démarches d'accompagnement des territoires existantes (Ateliers des territoires, démarches de certification ou de normalisation comme HQE Aménagement ou ISO 37101, etc.). La méthode EcoQuartier recommande de mesurer l'impact carbone du quartier sur la base de la méthode QEC intégrée dans l'outil Urban Print.

SITE WEB ET CONTACT

MTE : Ministère de la Transition Ecologique

Lien : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/> ; <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/document/nouveau-referentiel-ecoquartier-2023/>